



PROJET DE FONCTIONNEMENT

Nom du relais petite enfance :

Relai Petite Enfance des Aspres

Gestionnaire du relais petite enfance :

René OLIVE, Président

Période contractuelle :

2022-2025



Équipement financé par la Cnaf

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	2
1. Les caractéristiques administratives du relais petite enfance	4
2. Fonctionnement du relais et moyens au service du projet	5
2.1. Les moyens humains :.....	5
2.2. Le planning et les actions :	6
2.3. Les locaux.....	7
2.4. Le matériel	8
3. Le contexte territorial du Relais.....	9
4. La formalisation du projet.....	11
4.1. L'information et l'accompagnement des familles	11
➤ Informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire	11
➤ Valoriser l'offre de service de monenfant.fr et répondre aux demandes en ligne	12
➤ Le guichet unique d'information (mission renforcée).....	13
➤ Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels.....	14
➤ Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur	14
4.2. L'information et l'accompagnement des professionnels	15
➤ Informer les professionnels sur le métier	15
➤ Informer et assister les assistants maternels dans le cadre de leurs démarches sur monenfant.fr.....	16
➤ Proposer des temps d'échange et d'écoute aux professionnels	16
➤ Organiser des ateliers d'éveil	17
➤ L'analyse de la pratique (mission renforcée) :	18
➤ Accompagner le parcours de formation des professionnels.....	18
➤ Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels	19
➤ Promouvoir le métier d'assistant maternel	19
➤ La promotion renforcée de l'accueil individuel (mission renforcée) :	20

PREAMBULE

Le projet de fonctionnement constitue le document de cadrage qui définit les axes et méthodes de travail du relais petite enfance sur la période contractuelle. Il est élaboré conjointement par l'animateur et le gestionnaire du RPE, avec l'accompagnement de la Caf. Il s'inscrit dans le cadre de référence constitué par le référentiel national des relais petite enfance.

Dans le prolongement de celui-ci, il décrit les enjeux, les moyens mobilisés et actions mises en œuvre en direction des familles d'une part et des professionnels¹ de l'accueil du jeune enfant d'autre part, en tenant compte du contexte local et des besoins du public sur le territoire d'intervention du relais.

Le projet de fonctionnement constitue la feuille de route du relais petite enfance sur la période contractuelle. Le gestionnaire s'engage à réaliser les objectifs et mettre à disposition les moyens décrits dans le projet.

Le projet est validé par le conseil d'administration de la Caf ou son instance délégataire et le RPE bénéficie de la prestation de service de la branche Famille et du bonus « mission renforcée », le cas échéant.

¹ selon l'article L. 214-2-1 du Casf, le Rpe accompagne les assistants maternels et peut accompagner les professionnels de la garde d'enfants à domicile.

1. Les caractéristiques administratives du relais petite enfance

Nom du relais :	
Adresse administrative : 19 Avenue Amiral Nabona 66300 THUIR	
Numéro(s) de téléphone : 04 68 35 34 71 / 06 03 91 36 51	
Adresse email : rpe@cc-aspres.fr	
Date de création : 01/09/2007	

Gestionnaire :
Nature juridique : EPCI Communauté de Communes des Aspres
Adresse : Allée Hector Capdellayre-BP11- Bâtiment Christian Bourquin 66300 THUIR CEDEX
Nom du responsable hiérarchique de l'animateur : René OLIVE, Président
Coordonnées de contact ou f.vidal@cc-aspres.fr ou s.pena@cc-aspres.fr

Communes et intercommunalités couvertes par le relais
Périmètre de la Communauté de Communes des Aspres :
Banyuls dels Aspres, Brouilla, Caixas, Calmeilles, Camélas, Castelnou, Fourques, Llauro, Montauriol, Oms, Passa, Sainte Colombe de la Commanderie, Saint Jean Lasseille, Terrats, Thuir, Tordères, Tresserre, Trouillas, Villemolaque
Hors champ territorial de la communauté de Communes des Aspres ; avec Convention.
Llupia depuis 2010 Ponteilla depuis 2017

2. Fonctionnement du relais et moyens au service du projet

2.1. Les moyens humains :

Les animateurs du relais			
Nom - Prénom	DARNACULLETA Hélène	GILLON-KRIM Coralie	
Date d'embauche	19/03/2018	01/09/2019	
Formation initiale	IDE	EJE	
Expérience(s) professionnelle antérieure	ADJOINTE EAJE THUIR depuis 01/09/1992	DIRECTRICE EAJE SOREDE	
Durée de travail hebdomadaire au Relais	35h soit 1 ETP	17.5h soit 0.5 ETP	
Formation continue envisagée	Actualisation des connaissances législatives sur les nouvelles formes d'accueil des jeunes enfants (micro crèche, Mam...) ;		

Joindre les fiches de postes au projet de fonctionnement.

Si une augmentation du temps de travail de(s) animateur(s) ou une nouvelle embauche est envisagée sur la période, précisez la date prévisionnelle (mois et année) ainsi que le nombre d'ETP.

.....

.....

Pour rappel, la prestation de service RPE est calculée sur la base d'un nombre d'ETP d'animateur de RPE validé par le Conseil d'administration de la Caf ; en cas de projet d'augmentation d'ETP, le gestionnaire devra en informer la Caf.

Autres personnels du relais			
Fonction	Agent d'entretien des Locaux		
Temps de travail affecté au Relais (en h/semaine)	11		

2.2. Le planning et les actions :

Organisation hebdomadaire prévisionnelle du relais sur la durée du projet							
		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Matin	Horaires	PONTEILLA 1/2 8h30-12h30	THUIR 8h30-12h30	ALSH Maternel TROUILLAS / BDA 8h30- 12h30	THUIR 8h30-12h30	FOURQUES 8h30-12h30	
	Horaires	THUIR 8h30/12h30	LLUPIA 8h30/12h30		SJL / BDA 8h30/12h30	Thuir 8h30/12h30	
Après - midi	Horaires	Accueil du Public 14h - 17h	Permanence Administrative 14h - 17h	Accueil du Public 14h- 17h	Accueil du Public 14h- 17h	Permanence Administrative 14h - 17h	
	Horaires				Accueil du public 16h30-18h		
Total heures		11	11	7	12.5	11	

Si plusieurs activités sont réalisées en même temps par différents animateurs, précisez l'ensemble des activités dans les cases.

Répartition des différentes activités professionnelles		
Activités	Nombre d'heures/semaine	%
Accueil physique et téléphonique des familles (entretiens individuels ou temps collectifs) et réponses par mail aux demandes	10.5	20%
Accueil physique et téléphonique des professionnels (entretiens individuels ou temps collectifs) et réponses par mail aux demandes	7	13%
Temps collectifs et animations en présence des enfants	27	51.5%
Gestion de l'équipement (pilotage de l'activité, gestion administrative et des locaux, etc. ...)	5	9.5%
Autre(s) (préciser)	3h Réunions partenariales ou autres	6%

Le nombre d'heures / semaine valorise le travail de l'ensemble des animateurs ou salariés qui travaillent au sein du Relais.

Le RPE est habilité pour répondre aux demandes en ligne sur le site monenfant.fr : OUI ☐ NON ☒

Si NON, préciser s'il est prévu que le RPE soit prochainement habilité sur le site monenfant.fr et à quelle échéance prévisionnelle ?

Demande d'habilitation déposée pour devenir « Lieu d'information » et engagement dans la mission « Guichet Unique »

En attente de validation.....

2.3. Les locaux

Pour rappel, selon le référentiel national des relais petite enfance, un RPE dispose a minima des espaces suivants :

- Le bureau de l'animateur pour ses tâches administratives, les permanences d'accueil et les entretiens individuels avec les familles ou les professionnels ;
- Un espace pour les animations collectives (ateliers d'éveils, animations, réunions collectives etc...).

Le bureau doit permettre la confidentialité et le RPE doit être équipé du matériel nécessaire pour assurer un accueil et un accompagnement adéquats. Il dispose à ce titre d'un mobilier de bureau, d'un téléphone, d'un ordinateur, d'une imprimante, d'un accès à internet et de la documentation spécifique (ex : revues, livres).

Le local destiné aux animations collectives et/ou aux réunions peut se trouver sur le site de la permanence ou être intégré dans un autre service déjà existant (établissements d'accueil du jeune enfant, lieu d'accueil enfants - parents, etc....). Il doit être adapté à l'accueil de jeunes enfants de telle sorte que les activités puissent être organisées dans des conditions satisfaisantes de sécurité, d'hygiène et de confort. L'espace doit être suffisant et doté du matériel pédagogique cohérent au regard des principes de la charte nationale d'accueil du jeune enfant. Il dispose nécessairement d'une installation sanitaire adaptée pour les enfants comme pour les adultes et d'une trousse de premiers secours.

Toutes les activités du relais se déroulent sur le même site : OUI ☐ NON ☒

Configuration des locaux principaux		
Le relais...	OUI	NON
... dispose d'un local spécifique	☒	
... est intégré dans un autre équipement Si oui précisez lequel :		☒
... a une signalétique	☒	
... dispose d'un bureau d'accueil individuel garantissant la confidentialité	☒	
... dispose d'un espace réservé aux animations collectives	☒	
... dispose d'une salle de réunion		☒
... dispose de sanitaires adaptés pour les enfants et adultes	☒	
... autre : décrire Salle d'inspiration snoezelen	☒	

Si la configuration des locaux ne respecte pas l'ensemble des attendus du référentiel national des relais petite enfance à la date d'élaboration du présent projet de fonctionnement, quelles sont les adaptations et aménagements prévus pour assurer un accueil de qualité du public et se conformer à terme au référentiel national ? A quelle échéance ?

.....

Des activités du relais se déroulent sur plusieurs sites : OUI ☒ NON ☐

Si oui, veuillez compléter le tableau suivant :

Les autres lieux d'intervention du RPE le cas échéant		
COMMUNE	Adresse	Usage*
SAINT JEAN LASSEILLE	10 RUE DES Albères	ANIMATION
BANYULS DELS ASPRES	Club des lutins Avenue de la gare	ANIMATION
FOURQUES	Foyer rural rue doct Massina	ANIMATION
TROUILLAS	Centre aéré maternel 8 rue des Platanes	ANIMATION
LLUPIA	Avenue du 8 Mai	ANIMATION
PONTEILLA	19 rue des Alouettes	ANIMATION

*précisez s'il s'agit d'un lieu de permanence ou d'animation (ou autre)

2.4. Le matériel

Matériel à disposition		
Le relais dispose de...	OUI	NON
... un téléphone fixe	X	
... un téléphone portable	X	
... un ordinateur fixe	X	
... un ordinateur portable		X
... un photocopieur	X	
... une imprimante	X	
... un accès à internet	X	
... un logiciel de gestion	X	
... une adresse mail	X	
... matériel pédagogique et d'animation	X	
... documentations spécifiques (revues, livres etc...)	X	
... un véhicule	X	

Si l'acquisition de matériel est prévue, veuillez indiquer les échéances prévisionnelles :

Renouvellement régulier de matériel de puériculture, jeux, et équipements adaptés. Pas d'échéances particulières pour ce poste de dépenses.

3. Le contexte territorial du Relais

Décrire en quelques lignes l'histoire du relais (origine de la création, choix du lieu d'implantation et évolutions majeures) :

Le RPE des Aspres a été créé le 01/09/2007, en cœur de ville de THUIR. Il a été fréquenté dès son ouverture, pendant plus de 10 années, par les assistantes maternelles de l'ensemble du territoire. Toutefois, son accès et sa situation en étage ont conduit à préférer de nouveaux espaces pour développer et moderniser les modalités d'accueil.

En Juillet 2018 il est implanté au 19 Avenue Amiral Nabona 66300 THUIR, réhabilité et mieux adapté à l'accueil des tous petits, poussettes, et parc de stationnement dans l'enceinte de l'espace dédié.

Ce local est situé de plain pied, et le grand parking permet aux véhicules « monospaces » des assistantes maternelles de se garer plus facilement, dans une enceinte sécurisée légèrement en retrait de la voie de circulation.

Le RPE dispose bien évidemment de bureaux, d'une grande salle d'activité aménagée pour ses temps collectifs, ainsi que d'une pièce agréable d'inspiration « Snoezelen » pour un retour au calme.

Dès sa mise en place, le RPE a développé une itinérance sur le territoire des communes, ciblé en fonction du nombre d'assistantes maternelles et incluant deux communes hors du périmètre de la Communauté de Communes des Aspres, par conventions bilatérales.

Des permanences sur rendez-vous dans les différentes mairies sont possibles afin de faciliter l'accès de ce service au public.

Décrire en quelques lignes le diagnostic local et les enjeux pertinents pour l'activité du relais petite enfance :

Le territoire compte une population totale de 22097 habitants au 1^{er} Janvier 2022, étendu sur 232 km². La communauté de communes des Aspres est située en zone rurale, avec un ensemble de communes excentrées, et dont le pôle d'attraction économique se situe sur la commune de Thuir. La vulnérabilité des familles est moins marquée que sur le reste du département, 78.8% des parents sont en Activité

Véritable pôle Petite Enfance de la communauté de communes des Aspres, le RPE souhaite s'engager vers une évolution de guichet unique.

Le taux d'activité des Assistantes Maternelles est de 69% en 2021 ; en effet, 88% des places proposées par l'accueil individuel sont occupées.

Cependant 12% des ETP restent inoccupées.

En devenant « guichet unique », le RPE sera mieux repéré par les parents et par les AM qui ne viennent pas aux temps collectifs.

Cela permettra d'être plus visible auprès du public et ainsi de valoriser et communiquer sur le travail des AM et du RPE.

Décrire en quelques lignes la politique et les perspectives de la petite enfance sur le territoire (orientations de la CTG, du SDSF ou autres) :

Dans le cadre de la signature de la CTG en 2022, la communauté de communes des Aspres va pouvoir maintenir et développer, dans le domaine de la petite enfance, la transversalité avec d'autres thématiques comme la parentalité, la jeunesse...

Les orientations politiques de la commune sont en accord avec le nouveau référentiel :

- Permettre au RPE de devenir un guichet unique pour les demandes de gardes des familles.
- Etre identifié comme le 1^{er} contact pour les familles en recherche d'informations sur la petite enfance jusqu'à la jeunesse (formations, modes de gardes, inscriptions aux différents services, Crèche, etc...)
- Être un lieu d'informations tant pour les professionnels que pour les parents. Pour cela, un travail de transversalité avec les autres lieux d'accueils (Micro-crèche, écoles, EAJE, crèche Hospitalière, MAM) se développe.
- Réfléchir à des actions innovantes afin de lutter contre la sous-activité des assistants maternels en développant le décroisement du service rendu aux familles.
- Travailler en accord avec la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant
- . Travailler sur l'éveil culturel et artistique, participer à la professionnalisation des assistants maternels...

Décrire en quelques lignes l'intégration et la participation du RPE dans les instances locales de coordination de la politique petite enfance :

Le RPE participera aux commissions d'attribution des places en EAJE de la communauté de communes. L'animatrice participant à la commission aura les informations sur les inscriptions à la crèche en temps réel. Le RPE fait partie du pôle petite enfance et est force de propositions pour des actions transverses.

Décrire en quelques lignes les partenariats engagés par le RPE avec les autres équipements de son territoire (ludothèque, bibliothèque etc.)

Divers partenariats ont été suspendus pour cause de Pandémie...Ils vont pouvoir reprendre dès le mois d'Octobre 2022 : projet passerelle avec le centre de Loisir Maternel de la communauté de communes des Aspres, visites hebdomadaires à la médiathèque, ateliers partagés avec l'EAJE de l'intercommunalité, visite des écoles maternelles pour les plus grands

Le RPE participe activement chaque année à la semaine des Familles portée par les différents services de la Communauté de communes des Aspres.

La proximité des locaux du Département (PMI) permet de poursuivre mensuellement avec la Puéricultrice de secteur :

- Les échanges au sujet des agréments...
- le questionnement sur les outils nécessaires au travail des A.M.
- la recherche de solutions adaptée en direct avec certains parents.

Le travail est ainsi plus fluide et rapide.

Une convention d'utilisation des locaux est d'ailleurs en place pour permettre les entretiens de la Pmi avec les familles, dans un environnement dédié à la petite enfance.

Le partage des locaux se faisant lors des temps d'ouverture du LAEP « Histoire d'Eux », un travail en amont existe sur les aménagements de l'espace ainsi que sur le choix des jeux adaptés au public accueilli.

4. La formalisation du projet

La formalisation du projet sert à établir une feuille de route pour la prochaine période pluriannuelle. Elle doit partir d'un diagnostic et établir les perspectives, projets et pistes d'actions envisagées pour chacune des missions détaillées au sein du référentiel national.

Le diagnostic des missions consiste à faire l'état des lieux des actions mises en place par le relais et d'en tirer des enseignements/constats afin d'identifier des axes d'amélioration ou d'éventuelles nouvelles actions à mener.

4.1. L'information et l'accompagnement des familles

Thème 1 : Informer les familles

➤ Informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
Depuis quelques années, le nombre des AM connaît une légère hausse : 128 en 2019, 135 en 2020 ; 141 en 2021. Soit une hausse de 4% L'offre d'accueil du jeune enfant s'est enrichie de 5 MAM depuis 2018, 3 Micro crèches sur le territoire des Aspres Quatre MAM et une micro crèche sont en projet. A noter : une augmentation des demandes d'accueil, 481 listes AM distribuées en 2021 contre 230 en 2020 ; soit une hausse de 109%. En effet un nombre croissant de nouveaux logements voit le jour sur l'ensemble du territoire des Aspres. Le Relais Petite Enfance est de plus en plus reconnu comme lieu d'information d'où la demande d'habilitation « Guichet Unique ». Les AM ne renseignent pas régulièrement de leur disponibilité.	Une hausse des demandes d'accueil du jeune enfant laisse présager une augmentation de l'activité des AM. Les parents multiplient les demandes d'accueil d'où l'importance d'une communication efficace entre les équipements et d'un guichet Unique qui centralise les demandes. Obligation pour l'animatrice du RPE de relancer régulièrement les AM sur leur disponibilité. Adaptation des interventions et services du RPE aux besoins grandissant des familles en terme d'accueil, et de conseils quant à leur statut d'employeurs.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Faire connaître au travers de support de com le métier d'AM et connaître les différents modes d'accueils individuels ou collectifs.	Journal inter communal ou communal Portes ouvertes. Compte fermé Facebook, réseau, actualités numériques	Repérages des différents modes d'accueil et de leurs spécificités par les Familles.	La durée du projet de fonctionnement	Augmentation des demandes d'accueil auprès des AM ainsi qu'une hausse des AM en activité
2	Renforcer le lien entre les structures pour une information fluide et cohérente auprès des Familles.	Instaurer des réunions et faire un point régulièrement avec les autres lieux d'accueil.	Avoir une cohésion face aux parents.	Continuer les réunions mensuelles	Information fluide et cohérente
3	Continuer de faire des demandes de disponibilité auprès des AM tous les semestres	Mails, téléphone ou présentiel lors des temps d'accueil collectifs.	Créer un rituel de la part des AM.	En cours une fois par semestre	Que l'information soit beaucoup plus spontanée
4	Maintien à jour de la liste des AM disponibles pour les remplacements des CP en Juillet et Aout	Mails, téléphone, Monenfant.fr	Répondre aux besoins des Familles	En cours une fois par an.	Retour des Familles

➤ **Valoriser l'offre de service de monenfant.fr et répondre aux demandes en ligne**

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
Les jeunes parents utilisent de plus en plus les services en ligne : - le Mail du RPE - les sites privés pour trouver une AM - les réseaux sociaux Proposition du site monenfant.fr par la CAF pour accompagner les parents et les professionnels de la petite enfance.	Au sein du RPE : intégrer comme moyen de premier contact les dispositifs en ligne. L'habilitation sur le site monenfant.fr permettra d'être davantage référencé comme lieu d'information et recevoir les demandes des familles passant par ce biais.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Promouvoir l'offre de service monenfant.fr	Flyers « Monenfant.fr vous simplifie la vie. » Habilitation du RPE.	Connaissance du service.	N+1	Nombre croissant d'inscriptions au travers du service.

➤ **Le guichet unique d'information (mission renforcée)**

Uniquement si le relais souhaite s'engager dans la mission de guichet unique d'information

Diagnostic motivant l'engagement dans cette mission renforcée
Le choix politique de la communauté de commune des Aspres de rendre plus visible et lisible les offres et particularités des modes d'accueil du jeune enfant proposés sur son territoire. L'objectif de la mise en place expérimentale, depuis Janvier 2019 d'un seul lieu d'information et de présentation des différents modes d'accueil de la petite enfance, sur l'ensemble du territoire des Aspres était d'être visible pour tous les parents et de développer une transversalité entre l'EAJE et le RPE afin d'accompagner les parents dans le choix de la solution la plus adaptée. Tout en simplifiant et recentrant LE point d'accès à l'information pour les familles. En créant le Guichet Unique, le RPE serait au fait des places disponibles sur le territoire. Le territoire des Aspres s'étendant sur 232 km² et afin d'éviter les multiples interlocuteurs, il serait souhaitable de concentrer les informations sur un même lieu. Pour un même enfant, certains parents multiplient les modes d'accueil, 1 jour en crèche, 3 jours chez une AM ou encore deux AM différentes... Le fait d'être guichet unique permettrait aux parents d'entendre en amont que la multiplicité des modes d'accueil n'est pas appropriée pour un jeune enfant.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA MISE EN PLACE DE LA MISSION RENFORCÉE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Habilitation sur le site « monenfant.fr »	Matériel informatique, connexion internet	Réponse aux inscriptions en ligne via le service	N+1	Pour les parents : Satisfaction des parents en fonction de leur besoin et leur souhait.
2	Centralisation des demandes des familles	Personne habilitée	« monenfant.fr »		Pour les AM : Faciliter l'emploi.
3	Répondre aux demandes en ligne				

Thème 2 : Accompagner le recours à un professionnel de l'accueil individuel

➤ Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
481 listes Assistantes maternelles distribuées en 2021. 86% des familles ont trouvé un accueil auprès d'une Assistante Maternelle ou en MAM. 8% ont été accueillis en EAJE. 6% des demandes ont trouvé des solutions alternatives ou restent en liste d'attente pour l'EAJE. De plus en plus de conflits entre les Parents et les AM ; difficultés à communiquer sereinement.	94% des demandes ont trouvé satisfaction. Lieu de médiation, le RPE communique une information, claire, neutre et transparente sur les droits et devoirs des deux parties.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Faire connaître le Métier d'AM	Création d'une « news letter » Trimestrielle	Identifier le travail des AM, et du RPE.	3 Lettres/an	Le nombre de publications abouties dans l'année.

➤ Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
En 2021, 549 échanges avec les familles et 129 rendez-vous. Davantage de demandes d'aide dans l'élaboration du contrat d'accueil ou dans la rupture.	96 rendez vous avec les familles en 2019, soit une hausse de 74% d'accueil des familles pour l'information sur les droits et devoirs du particulier employeur. Il en découle donc une meilleure connaissance de leur rôle de particulier employeur.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Soirée d'information sur la thématique des droits et devoirs du « particulier employeur »	Mise à disposition d'une salle et d'un intervenant	Faciliter l'accès d'informations utiles	N + 1	Meilleure connaissance du Rôle de « Particulier employeur »

2	Proposer un document synthétique et clair sur le rôle du parent en qualité de « Particulier Employeur »	Réaliser une Banque de données	Appropriation du rôle de « Particulier Employeur »	Période du projet de fonctionnement	Moins de relations conflictuelles employé/employeur
---	---	--------------------------------	--	-------------------------------------	---

4.2. L'information et l'accompagnement des professionnels

Thème 1 : Offrir un lieu d'information, de rencontres et d'échanges pour les professionnels

➤ Informer les professionnels sur le métier

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
10 Rendez vous pour des personnes qui souhaitaient avoir des renseignements sur le métier d'assistante Maternelle ou pour des projets MAM Les AM accueillent de plus en plus d'enfants de milieux et d'origines différentes. Les plus « anciennes » évoquent des changements quant aux attentes des parents (Temps d'accueil réduits)	Les « postulants » ne connaissent pas le métier. La plupart font cette démarche pour leur permettre de garder leur enfant au foyer. Celles et ceux souhaitant travailler en MAM le font le plus souvent dans le cadre d'une reconversion professionnelle. La place de l'enfant accueilli change, son bien être demeure toujours au centre des préoccupations.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Reconnaitre le « Savoir Être » dans une démarche de renforcement des connaissances	Départ en formation	Mieux-être des enfants accueillis Mise en lumière de leurs compétences	Temps du projet de fonctionnement	Aisance des adultes et des enfants en termes de posture et de développement lors des temps d'accueil collectif

➤ Informer et assister les assistants maternels dans le cadre de leurs démarches sur monenfant.fr

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
Certaines Assistantes Maternelles sont réfractaires à l'utilisation des services en ligne... Difficultés à utiliser les outils numériques.	Suite aux réformes, l'obligation de s'inscrire et l'annonce de sanctions ...font se poser des questions aux AM. Comment faire pour penser à mettre à jour les disponibilités.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Informar les AM sur L'obligation d'inscription.	Envoie de documentation.	100% des AM inscrites	Le temps du projet de fonctionnement	Vérification sur le site monenfant.fr les inscriptions et disponibilités
2	Soutien face aux difficultés et /ou au manque d'outils informatique	Accompagner les AM sur les outils informatiques du RPE			
3	Envoie des documents officiels de la CAF et du Département sur les modalités d'inscription.	Mails et/ou courriers.			

➤ Proposer des temps d'échange et d'écoute aux professionnels

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
Les temps de permanence et collectifs permettent d'avoir un temps soit personnel soit collectif d'écoute, de partage pour des idées, des questionnements, des difficultés rencontrées.	Ces temps sont bien utilisés par les AM, au fil du temps une relation de confiance s'établit entre les professionnelles (AM /Animatrice)

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Maintien du lien et des temps d'échanges possibles existants	Temps de permanence et temps collectifs	Améliorer l'accueil des enfants au domicile des AM	En continuité	Stabilisation ou augmentation des échanges

Thème 2 : Accompagner la professionnalisation et l'amélioration continue des pratiques

➤ Organiser des ateliers d'éveil

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
Temps collectifs non interrompus sauf lors de la première pandémie. 60% des AM en activité ont fréquenté les ateliers proposés par le RPE.	Redonner de l'actif dans ces moments qui ont été ces derniers temps du maintien du lien. Retrouver une dynamique dans l'éveil artistique et culturel.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE							
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation		
1	Proposition d'ateliers formateurs	Etablir un calendrier d'ateliers avec les AM	Une augmentation de la participation des AM.	Le temps du projet de fonctionnement	Retour du Public. Renforcement de la Participation Active des AM		
2	Continuer d'Impliquer les AM dans l'élaboration d'un planning d'ateliers collectifs		Un Investissement participatif des AM				
3	Reprise de partenariat avec les différents accueils du territoire (ACM Maternel, EAJE)		Un engouement plus important pour les projets				
4	Reprise des matinées culturelles à la médiathèque en relation avec divers partenaires institutionnels et associatifs.	Intervenants Extérieurs	Acquisition et transmission de techniques culturelles et éducatives.				
5	Renforcement des thèmes en lien avec des projets artistiques et/ou culturels.						

➤ **L'analyse de la pratique (mission renforcée) :**

Uniquement si le relais souhaite s'engager dans la mission renforcée « analyse de la pratique »

Diagnostic motivant l'engagement dans cette mission renforcée

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA MISE EN PLACE DE LA MISSION RENFORCÉE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation

➤ **Accompagner le parcours de formation des professionnels**

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
-Proposition d'un catalogue de Formation. -Les AM constituent des groupes pour partir en formation. -En fonction du nombre d'AM intéressées, les formations sont proposées sur le site du RPE à THUIR.	L'intérêt pour se former s'accroît. Le RPE reste facilitateur pour centraliser les dossiers d'inscriptions, le choix de formations. Le RPE facilite l'accueil des formations sur site.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Continuer à proposer les formations	Communication des Plaquettes et catalogues de formation	Intérêt face à la formation	Le temps du projet de fonctionnement	Augmentation du nombre de départ en Formation

Thème 3 : Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels et le manque d'attractivité du métier

➤ Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
Certaines AM ont changé leur prérogative de jours et heures de travail afin de répondre aux besoins des parents.	Bien que la demande d'accueil reste importante, l'amplitude de l'accueil demeure souvent faible en heures d'accueil (petits contrats).

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Valorisation du métier d'AM et de sa spécificité au sein des différents modes d'accueil du jeune enfant.	Rendez-vous en guichet unique.	Prise de conscience des parents de la valeur du métier et des conditions d'exercice.	Le temps du projet de fonctionnement	Retour des AM.

➤ Promouvoir le métier d'assistant maternel

DIAGNOSTIC	
Etat des lieux	Constat et enjeux identifiés
Légère hausse du nombre d'assistantes maternelles sur le territoire, 4%. 10 Rendez-vous pour des personnes qui souhaitaient avoir des renseignements sur le métier d'assistante Maternelle ou pour des projets d'ouverture de MAM.	L'intérêt pour la profession reste stable, malgré les départs à la retraite et les AM qui gardent le bénéfice de l'agrément mais ne souhaitent pas exercer, (31 en 2021) Un intérêt majeur pour s'installer en MAM.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Constitution d'un dossier « Guide pour ouvrir une MAM »	Travail en partenariat avec les diverses MAM du territoire.	Obtenir un Document unique retraçant toutes les démarches et formalités nécessaires à l'ouverture d'une MAM	N+1	Ouverture de MAM

➤ **La promotion renforcée de l'accueil individuel (mission renforcée) :**

Uniquement si le relais souhaite s'engager dans la mission de promotion renforcée de l'accueil individuel

Diagnostic motivant l'engagement dans cette mission renforcée

--

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA MISE EN PLACE DE LA MISSION RENFORCÉE

N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation